



Règlement intérieur

Présentation de l'activité

découverte et pratique ludique des jeux de société.
le loto des enfants
la brocante des enfants
autres activités ludiques pour les enfants

Horaires d'ouverture

Les mercredis de 15h00 à 17h30, lorsque la Maison des Associations est ouverte.

Admissions

La ludothèque est ouverte aux adultes et aux enfants de plus de 5 ans, membres de l'association.

Une cotisation annuelle permet la participation aux activités, au fonctionnement de l'association, aux frais d'assurance. Cette cotisation est réglable d'avance en septembre, pour la période de septembre à juillet, et non remboursable.

L'adhésion annuelle implique le respect du présent règlement sans réserve.

Les jeux

Les jeux disponibles lors des séances sont complets et vérifiés.
Toute dégradation devra être prise en charge par les utilisateurs ou leurs responsables légaux.
Les membres peuvent utiliser les jeux sur place ou en prêt (sous conditions).

Le choix des jeux est fait par les animateurs.

Les parents ou personnes en charge de la garde des enfants, faisant jouer leurs enfants, se doivent de respecter les conseils d'âge et d'utilisation du fabricant, l'association ne pouvant être tenue pour responsable dans ce cas. Notamment en ce qui concerne l'utilisation des jouets par les enfants de moins de 36 mois.

Tous les jeux sont vérifiés avant leur mise en service.

Renouvellement des jeux

Les cotisations servent pour partie au renouvellement du stock de jeux.
Les dons pécuniaires ou en jeux sont les bienvenus.
Un cahier sera à la disposition des adhérents pour toute suggestion, proposition ou critique.

* * *